



RAPPORT DU JURY

DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE
DE CONTROLEUR DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

*BRANCHE DU CONTRÔLE
DES OPÉRATIONS COMMERCIALES
ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE*

Session 2016



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

I. Présentation des concours externe et interne

L'arrêté du 3 mars 1997 fixe les règles d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects.

Le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects fixe plus précisément les modalités de recrutement des personnels de catégorie B de la DGDDI.

1.1 Les conditions pour concourir

Les conditions pour concourir résultent de l'article 5 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de l'article 7 du décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects.

Les candidats se présentant aux concours de contrôleurs des douanes et droits indirects branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale doivent satisfaire aux conditions prévues par l'article 20 du décret du 14 mars 1986 relatif aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics.

1.2 La nature et le programme des épreuves

Les épreuves sont définies par l'arrêté du 8 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves du concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects :

1.2.1 Les épreuves écrites d'admissibilité

- **Concours externe**

→ Pré-admissibilité : une épreuve écrite obligatoire

Réponse à des questionnaires à choix multiples destinés à vérifier les connaissances des candidats dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique (*durée : 1 heure 30 ; coefficient 2*).

Seuls peuvent être admis à se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité les candidats ayant obtenu à cette épreuve un total de points fixé par le jury, total qui ne peut être inférieur à 05 sur 20. Les points obtenus à cette épreuve sont pris en compte pour l'admissibilité et l'admission.

→ Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve écrite facultative

Épreuve n° 1 (*durée : 3 heures ; coefficient 4*) : Résumé d'un texte portant sur les questions économiques et sociales du monde contemporain, et réponse à des questions en lien avec le texte. Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des problématiques et à tirer des conclusions. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

Épreuve n° 2 (durée : 3 heures pour les épreuves a, b, c, d et e et 5 heures pour l'option f ; coefficient 4) : Épreuve au choix du candidat :

- a) Résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques ;
- b) Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ;
- c) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'économie ;
- d) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de droit ;
- e) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou étude d'un ensemble documentaire de géographie économique ;
- f) Informatique (pour les candidats souhaitant obtenir la qualification de programmeur ou de pupitreur). Nul ne peut recevoir la qualification de programmeur ou de pupitreur s'il n'obtient pas un minimum de 10 sur 20 à cette épreuve écrite.

Cette épreuve est destinée à vérifier que le candidat possède les connaissances scientifiques ou techniques requises et qu'il est capable de les mobiliser pour répondre au sujet.

Épreuve n° 3 (durée : 1 heure 30 ; coefficient 1 ; épreuve facultative) : Traduction sans dictionnaire, sauf pour l'arabe et le chinois, d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe. Seuls comptent les points supérieurs à 10/20.

• **Concours interne : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve facultative**

Épreuve n° 1 (durée : 3 heures ; coefficient 5) : Analyse d'un dossier à caractère administratif et réponse à des questions à partir de ce dossier. Cette épreuve est destinée à évaluer la capacité du candidat à repérer les thèmes, à distinguer l'essentiel et l'accessoire, à s'exprimer dans un style clair et précis. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

Épreuve n° 2 (durée : 3 heures pour les options a, b et c et 5 heures pour l'option d ; coefficient 5) : Épreuve au choix du candidat :

- a) Composition sur un sujet, comprenant la réponse à une ou plusieurs questions et/ou la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, portant sur les missions, l'organisation et la réglementation douanières. Trois sujets sont proposés au choix du candidat: un sujet d'ordre juridique douanier, un sujet relatif aux missions de la branche du contrôle des opérations commerciales, un sujet relatif aux missions de la branche de la surveillance ;
- b) Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ;
- c) Résolution d'un cas pratique et/ou questions de gestion administrative ;
- d) Informatique (pour les candidats souhaitant obtenir la qualification de programmeur ou de pupitreur). Nul ne peut recevoir la qualification de programmeur ou de pupitreur s'il n'obtient pas un minimum de 10 sur 20 à cette épreuve écrite.

Cette épreuve est destinée à vérifier que le candidat connaît son environnement de travail. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

Épreuve n° 3 (facultative) : Épreuve de traduction identique à celle du concours externe.

1.2.2 Les épreuves orales d'admission : deux épreuves orales obligatoires et une épreuve orale supplémentaire pour les candidats souhaitant obtenir la qualification de programmeur ou de pupitreur

• Concours externe

Épreuve n° 1 (durée : 25 minutes – coefficient 8) : Épreuve d'entretien avec le jury. Cet entretien est destiné à apprécier, notamment, les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au sein du ministère.

L'entretien comprend une présentation par le candidat de son parcours. Le candidat doit avoir fourni en amont une fiche de présentation de celui-ci. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

Épreuve informatique (durée : 30 minutes ; coefficient 2) s'adressant aux candidats ayant choisi l'option informatique à l'épreuve écrite d'admissibilité n° 2. Un minimum de 10/20 est requis pour recevoir la qualification de programmeur ou de pupitreur.

Épreuve n° 2 (durée : 15 minutes ; coefficient 2) : Interrogation de langue étrangère consistant en une traduction orale en français d'un texte écrit dans la langue étrangère choisie, suivie d'une conversation dans la même langue. Les candidats ont le choix entre les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe. Toutefois, cette langue doit être différente de celle que le candidat a éventuellement choisie pour l'épreuve écrite facultative n° 3 d'admissibilité.

Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances du candidat en langue. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

• Concours interne

Épreuve n° 1 (durée : 25 minutes ; coefficient 8) : Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes et la motivation du candidat et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle constitué par le candidat.

Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

Épreuve informatique (durée : 30 minutes ; coefficient 2) s'adressant aux candidats ayant choisi l'option informatique à l'épreuve écrite d'admissibilité n° 2 : épreuve d'informatique identique à celle du concours externe.

Épreuve n° 2 (durée : 15 minutes ; coefficient 2) : Interrogation de langue étrangère identique à celle du concours externe.

1.3 Composition du jury

Les correcteurs et membres du jury des concours interne et externe de contrôleurs des douanes et droits indirects session 2016 étaient des personnels de la DGDDI.

1.4 Nombre de postes

L'arrêté du 18 décembre 2015, paru au JORF du 23 décembre 2015, a fixé le nombre de places offertes aux concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects, branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale, à 20 au titre du concours externe et 20 au titre du concours interne.

II. Les candidats aux concours externe et interne de contrôleurs des douanes et droits indirects, branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale

2.1 Inscrits / présents / admissibles

• Concours externe

8403 candidats se sont inscrits aux épreuves de pré-admissibilité du concours externe. 4270 étaient présents à cette épreuve et il y a eu 583 pré-admissibles (13,65 % des présents).

Au total, 414 candidats se sont présentés à au moins l'une des épreuves écrites d'admissibilité, soit 71,01 % des candidats pré-admissibles. 29,47 % d'entre eux étaient des femmes.

60 candidats ont été déclarés admissibles, dont 22 femmes (36,67 %).

• Concours interne

457 candidats se sont inscrits aux épreuves d'admissibilité du concours interne.

Sur ces 457 candidats, 279 (61,05 %) se sont présentés à au moins l'une des épreuves écrites d'admissibilité. 41,58 % d'entre eux étaient des femmes.

70 candidats ont été déclarés admissibles, dont 31 femmes (44,29 %).

2.2 Lauréats

• Concours externe

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves orales	Nombre de candidats admis
60 (dont 36,67 % de femmes)	43 (dont 30,23 % de femmes)	20 (dont 50 % de femmes)

La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours externe s'élève à 16,83/20. La moyenne du dernier candidat admis est de 13,90/20.

Le taux d'absentéisme aux épreuves orales est élevé : seulement 7 candidats sur 10 se sont présentés.

- **Concours interne**

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves orales	Nombre de candidats admis
70 (dont 44,29 % de femmes)	60 (dont 48,33 % de femmes)	20 (dont 75 % de femmes)

La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours interne s'élève à 17,91/20. La moyenne du dernier candidat admis est de 13,48/20.

III. L'épreuve de pré-admissibilité et les épreuves d'admissibilité du concours externe

L'épreuve de pré-admissibilité s'est déroulée le 5 janvier 2016. Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 21 et 22 mars 2016.

La moyenne générale la plus haute s'élève à 17/20 et la moyenne la plus basse à 06,64/20.

Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 13,77/20.

Quels que soient la matière et le type d'épreuve, le jury souligne que le niveau était plutôt bon, même si certaines techniques de méthodologie ne sont pas acquises par tous les candidats. Il regrette par ailleurs le faible nombre de copies dépourvues de fautes d'orthographe et de grammaire. Si le fond des connaissances doit évidemment être soigné, il convient de ne pas négliger la présentation formelle des copies.

3.1 L'épreuve de pré-admissibilité

La note la plus haute obtenue à l'épreuve de pré-admissibilité s'élève à 16,89/20 et la plus basse à 00/20. Le dernier candidat pré-admissible a obtenu la note de 09/20.

Il est rappelé que l'absence de réponse est moins pénalisante en termes de notation qu'une réponse erronée. Cette mention figure sur le sujet de l'épreuve, elle est donc ainsi connue des candidats.

Les statistiques de l'épreuve, par matière, sont les suivantes :

Matière	Réponses exactes	Réponses fausses	Réponses absentes
Français	36,42 %	45,55 %	18,03 %
Connaissances générales	32 %	34,67 %	33,33 %
Mathématiques	42,35 %	29,34 %	28,31 %
Logique	46,95 %	25,02 %	28,03 %

3.2 L'épreuve d'admissibilité n° 1 : résumé et questions à partir d'un texte

Dans l'ensemble, les candidats ont bien compris le sens du texte et la problématique envisagée. Certains d'entre eux ne maîtrisent pas la méthodologie de l'exercice : le résumé est parfois effectué paragraphe par paragraphe, les arguments et liens logiques étant négligés au profit d'éléments secondaires. Le nombre de mots imposé a dans l'ensemble été respecté.

La partie consacrée aux définitions a permis à de nombreux candidats de gagner des points, les candidats effectuant une bonne analyse pour la plupart. Les correcteurs soulignent que les définitions se doivent d'être précises.

La partie concernant les questions sur le texte a souvent été négligée. Les réponses sont peu structurées et manquent d'argumentation. Rares sont les candidats qui sont parvenus à apporter une plus-value au texte initial, de par leurs développements, notamment sur la dernière question qui permettait une ouverture de la réflexion. Le jury rappelle l'importance de savoir démontrer ses capacités de réflexion, de synthèse et d'argumentation.

Sur la forme, les copies sont plutôt satisfaisantes ; dans l'ensemble, la présentation est relativement soignée et la syntaxe est correcte. Toutefois, le jury regrette l'usage excessif de stylo correcteur et la présence de nombreuses fautes d'orthographe dans la plupart des copies.

La meilleure copie a été notée 18,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,24 %	5,83 %	17,23 %	28,64 %	30,83 %	17,23 %

3.3 L'épreuve d'admissibilité n° 2

La répartition des composants par option est la suivante :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Mathématiques	124	30,47 %
Comptabilité privée	41	10,07 %
Économie	80	19,66 %
Droit	66	16,22 %
Géographie économique	92	22,60 %
Programmation	1	0,25 %
Pupitrage	3	0,74 %
TOTAL	407	100 %

- **Mathématiques**

Le niveau des copies est globalement moyen. En effet, beaucoup de candidats s'arrêtent à la moindre difficulté, n'essayant pas de progresser dans l'exercice. Toutefois, la majorité des copies montre un minimum de connaissances en mathématiques, et certaines d'entre elles contiennent de très bons raisonnements. Le jury rappelle l'importance d'expliquer les résultats plutôt que de livrer des données brutes.

La présentation est à soigner.

En externe, la meilleure copie a été notée 20/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	23,39 %	18,55 %	16,13 %	13,71 %	28,23 %

- **Économie**

Les connaissances des candidats sont de niveau moyen. Beaucoup d'entre eux ont fait des démonstrations d'ordre général, dans lesquelles les notions et références économiques sont rares, et dépourvues d'éléments de contexte. Par ailleurs, les développements sont souvent peu étayés et sont rarement illustrés par des exemples. Toutefois, certaines copies font preuve d'une réelle réflexion sur le sujet.

La présentation des copies est plutôt satisfaisante : le niveau d'orthographe et de syntaxe est plutôt bon, sauf pour quelques copies. La méthodologie de l'exercice peut être améliorée, notamment concernant les introductions.

La meilleure copie a été notée 16,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	1,25 %	5 %	21,25 %	28,75 %	36,25 %	7,5 %

- **Droit**

La majorité des candidats semble familière à l'exercice de la dissertation juridique. Par conséquent, la forme des copies est globalement satisfaisante. En revanche, le fond des connaissances est parfois décevant : si les notions de base sont en effet bien maîtrisées, les connaissances plus techniques et les réflexions juridiques sont rares. De plus, certains candidats démontrent un esprit de synthèse insuffisant.

Dans l'ensemble, le style d'expression écrite est fluide, la syntaxe correcte et l'orthographe satisfaisant.

La meilleure copie a été notée 17,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 04,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	1,52 %	25,76 %	43,94 %	18,18 %	10,61 %

- **Géographie économique**

Le niveau de la plupart des copies est satisfaisant. Les meilleurs candidats ont réussi à établir une étude sur plusieurs niveaux d'échelle. Toutefois, beaucoup d'entre eux n'ont pas réussi à cerner précisément le sujet et n'ont composé que d'un point de vue historique ou économique. Par ailleurs, certaines copies sont totalement dépourvues d'analyse géographique. Le jury rappelle également l'importance de la construction d'un plan.

Le niveau d'orthographe est insuffisant.

La meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	1,09 %	3,26 %	31,52 %	32,61 %	19,57 %	11,96 %

- **Comptabilité privée**

Le niveau des copies est plutôt faible, certains candidats ne maîtrisant pas les connaissances de base. Toutefois, plusieurs d'entre eux témoignent d'un très bon niveau technique.

La présentation est à soigner.

En externe, la meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	9,76 %	19,51 %	24,39 %	24,39 %	21,95 %

- **Programmation**

Un seul candidat externe a choisi cette option.

- **Pupitrage**

Les candidats ayant choisi cette matière ont un niveau très satisfaisant, étant toutefois plus à l'aise dans leurs argumentations lorsqu'il s'agit de questions techniques.

En externe, la meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne 10/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	0 %	0 %	33,33 %	33,33 %	33,33 %

3.4 L'épreuve facultative de langue vivante

198 candidats au concours externe (48,65 % des présents aux épreuves obligatoires) se sont présentés à l'épreuve facultative de langue vivante.

Répartition des candidats présents par option :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option
Allemand	25 (12,63 %)
Anglais	56 (28,28 %)
Arabe	2 (1,01 %)
Chinois	3 (1,52 %)
Espagnol	94 (47,47 %)
Italien	17 (8,59 %)
Russe	1 (0,5 %)
TOTAL	162

Les sujets des épreuves écrites de langue vivante étaient les mêmes pour le concours externe et le concours interne.

D'une manière générale, le jury constate que nombreux sont les candidats qui effectuent une traduction littérale. Il convient dans ce cas de revoir la méthode de traduction, qui doit s'attacher au sens global des phrases. L'exercice de traduction requiert également une bonne maîtrise de l'expression écrite française, dont la qualité est parfois négligée.

L'étude du vocabulaire journalistique et la lecture de la presse en ligne sur internet sont recommandées pour préparer cette épreuve.

Les notes attribuées, toutes langues confondues, sont les suivantes :

Notes obtenues	0	0,5 à 10,5	10,5 à 13	13,5 à 17	17,5 à 20
% de candidats	1,52 %	22,73 %	28,79 %	32,83 %	14,14 %

- **Allemand**

Le niveau général des copies est faible, certains candidats ayant des connaissances très limitées en termes de grammaire et vocabulaire. Les meilleurs candidats ont facilement pu se démarquer.

En externe, la meilleure copie a été notée 15/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

- **Anglais**

Dans l'ensemble, le texte a été bien compris. Quelques candidats ont réussi à produire une excellente traduction. En revanche, d'autres n'ont effectué qu'une traduction partielle du texte. Une traduction trop littérale a souvent été constatée. Les correcteurs regrettent également la mauvaise qualité de l'expression française.

En externe, la meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 03/20.

- **Arabe**

Deux candidats ont composé dans cette langue, aucune tendance ne peut donc être dégagée.

- **Chinois**

Un seul candidat a composé dans cette langue, aucune tendance ne peut donc être dégagée.

- **Espagnol**

Malgré le fait que le texte était très technique du point de vue lexical et syntaxique, les candidats ont, dans la grande majorité, réussi à en saisir le sens général. La diversité du vocabulaire et des temps présents dans le texte ont permis de distinguer rapidement le niveau de chaque copie. La présentation est globalement correcte.

En externe, la meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

- **Italien**

Dans l'ensemble, le niveau est satisfaisant et le sens du texte a été bien saisi. En revanche, certains candidats présentent d'importantes lacunes en vocabulaire et en grammaire, leur niveau de connaissance de la langue étant très limité. Beaucoup de fautes d'orthographe ont été relevées.

En externe, la meilleure copie a été notée 18,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 03,5/20.

- **Russe**

Un seul candidat a composé dans cette langue, aucune tendance ne peut donc être dégagée.

IV. Les épreuves d'admissibilité du concours interne

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 21 et 22 mars 2016.

La moyenne générale la plus haute s'établit à 18,65/20 et la moyenne la plus basse à 05/20. Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 11,5/20.

Quels que soient la matière et le type d'épreuve, les correcteurs soulignent le manque de méthodologie de la part de la majorité des candidats. Par ailleurs, la qualité de l'expression écrite est souvent insuffisante.

4.1 L'épreuve d'admissibilité n° 1 : analyse de dossier

Cette épreuve nécessite l'analyse de la documentation fournie et sa reformulation en en retirant ce qui est le plus pertinent. Elle met en évidence les candidats qui savent étudier et synthétiser les documents sans les recopier.

Dans l'ensemble, les candidats ont compris le sujet posé. Cependant, les devoirs manquent souvent de structure : peu de problématiques soulevées, absence de plan ou présence d'un plan déséquilibré. Par ailleurs, les correcteurs remarquent que beaucoup de candidats ont rédigé une note de synthèse plutôt qu'une analyse de dossier. La technique de l'exercice est donc à revoir. Enfin, certains candidats n'ont pas exploité tous les documents.

Sur la forme, si la présentation est généralement correcte, le niveau d'orthographe révèle certaines lacunes.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	6,81 %	11,11 %	32,62 %	20,07 %	20,07 %	9,32 %

4.2 L'épreuve d'admissibilité n° 2

La répartition des composants par option est la suivante :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Sujet d'ordre juridique	19	7,06 %
Sujet relatif à la branche Op/Co	12	4,46 %
Sujet relatif à la branche Surv	123	45,72 %
Comptabilité privée	26	9,67 %
Gestion administrative	86	31,97 %
Programmation	0	0 %
Pupitrage	3	1,12 %
TOTAL	269	100 %

- **Sujet d'ordre juridique douanier**

Le nombre de copies blanches représente près de la moitié des copies rendues.

Le niveau est très hétérogène. Néanmoins, le sujet a été bien cerné par la plupart des candidats, et certains d'entre eux ont fait preuve de bonnes connaissances théoriques et pratiques.

La présentation des copies est satisfaisante, de même que l'expression, même si certains termes techniques sont utilisés de manière inadaptée.

La meilleure copie a été notée 13/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	42,11 %	15,79 %	21,05 %	5,26 %	15,79 %	0 %

- **Sujet relatif à la branche des opérations commerciales**

Le nombre de copies blanches est très élevé (1/4 des copies rendues).

Le niveau d'ensemble est très moyen. Si les aspects pratiques du sujet ne présentent pas de difficultés pour la majorité des candidats, en revanche les aspects liés à la réglementation sont beaucoup moins maîtrisés. Les textes réglementaires ne sont connus que de manière superficielle et de nombreuses confusions ont été relevées.

Dans l'ensemble, la présentation des copies est soignée et l'expression de qualité, malgré une orthographe parfois fantaisiste.

La meilleure copie a été notée 11/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	25 %	25 %	33,33 %	16,67 %	0 %	0 %

- **Sujet relatif à la branche de la surveillance**

Dans l'ensemble, le niveau a été jugé très faible. De nombreux candidats ont fait preuve d'une méconnaissance totale de la douane et/ou de la réglementation douanière. Néanmoins, quelques candidats sont parvenus à s'illustrer grâce à un travail appliqué et sérieux, mais cela ne concerne qu'une minorité.

Sur la forme, la présentation est correcte, mais certains candidats y prêtent moins d'attention que d'autres.

La meilleure copie a été notée 19,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	4,88 %	11,38 %	30,08 %	27,64 %	14,63 %	11,38 %

- **Comptabilité privée**

Les copies sont d'un niveau très hétérogène. Certains candidats ne connaissent que les notions de base de la matière, alors que d'autres en maîtrisent les subtilités.

En interne, la meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	19,23 %	19,23 %	34,62 %	15,38 %	11,54 %

- **Gestion administrative**

Globalement, les copies sont d'un niveau moyen, voire faible. Les candidats ne connaissent pas les notions de base des ressources humaines. Toutefois, quelques candidats sont d'un bon niveau et ont répondu de façon pragmatique aux questions posées. Les réponses au cas pratique étaient, pour la plupart, dépourvues de toute organisation et insuffisamment développées.

Sur la forme, les copies sont globalement rédigées de manière appliquée, avec une mise en évidence des notions importantes. Toutefois, environ un tiers des copies fait apparaître des difficultés sur l'orthographe.

La meilleure copie a été notée 18,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	2,35 %	23,53 %	36,47 %	18,82 %	11,76 %	7,06 %

- **Programmation**

Aucun candidat n'a concouru dans cette matière.

- **Pupitrage**

Le niveau technique des candidats a été jugé plutôt bon dans l'ensemble. Les notions sont bien maîtrisées ; toutefois les réponses auraient pu être davantage développées et argumentées.

En interne, la meilleure copie a été notée 14/20, la moins bonne 09/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	0 %	0 %	66,67 %	33,33 %	0 %

4.3 L'épreuve facultative de langue vivante

51 candidats au concours interne (18,28 % des présents aux épreuves obligatoires) se sont présentés à l'épreuve facultative de langue vivante.

Répartition des candidats présents par option :

	Nombre de candidats ayant composé sur l'option Concours <i>interne</i>
Allemand	3 (5,88 %)
Anglais	14 (27,45 %)
Arabe	1 (1,96 %)
Chinois	0 (0 %)
Espagnol	30 (58,82 %)
Italien	2 (3,92 %)
Russe	1 (1,96 %)
TOTAL	51

Les sujets des épreuves écrites de langue vivante étaient les mêmes pour le concours externe et le concours interne.

D'une manière générale, le jury a relevé dans plusieurs copies que la méthodologie de la traduction n'était pas toujours acquise. Il convient de préciser que cette épreuve ne se réduit pas à une traduction littérale. De plus, la qualité de l'expression écrite française est à ne pas négliger.

Les notes attribuées toutes langues confondues sont les suivantes :

Notes obtenues	0	0,5 à 10,5	10,5 à 13	13,5 à 17	17,5 à 20
% de candidats	1,96 %	50,98 %	23,53 %	13,73 %	9,80 %

- **Allemand**

Si le texte présentait quelques difficultés en termes de vocabulaire, certains candidats se sont démarqués en réalisant une traduction de bonne qualité, fidèle à l'esprit du texte. D'autres ont au contraire rencontré des difficultés, leur niveau n'étant pas suffisant.

En interne, la meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

- **Anglais**

Dans l'ensemble, le texte n'a pas été bien compris. Toutefois, certains candidats ont fait l'effort d'en chercher le sens et d'en retranscrire l'esprit, malgré une compréhension approximative de la langue. La technique de traduction n'est pas maîtrisée par la plupart des candidats. Par ailleurs, l'expression en français est souvent maladroite ou incorrecte.

En interne, la meilleure copie a été notée 13,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02,5/20.

- **Arabe**

Un seul candidat a composé dans cette langue, aucune tendance ne peut donc être dégagée.

- **Chinois**

Aucun candidat interne n'a présenté cette option.

- **Espagnol**

Le texte, qui présentait un certain degré de difficulté, n'a pas été bien compris par les candidats. Toutefois, beaucoup d'entre eux ont su produire une traduction correcte, en restituant le sens global des phrases. Il convient de préciser que l'effort de la traduction ne doit pas faire oublier aux candidats qu'il est essentiel de faire des phrases compréhensibles et dont la syntaxe est correcte.

La meilleure copie a été notée 18,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 04/20.

- **Italien**

Hormis une copie blanche, un seul candidat a composé dans cette langue ; aucune tendance ne peut donc être dégagée.

- **Russe**

Un seul candidat a composé dans cette langue, aucune tendance ne peut donc être dégagée.

V. Les épreuves d'admission

5.1 Le contexte de déroulement des épreuves orales

Les épreuves d'admission se sont déroulées à l'école nationale des douanes de Tourcoing. Elles ont eu lieu du 27 juin au 8 juillet 2016.

Chacun des candidats a subi, dans la même demi-journée, l'ensemble des épreuves orales d'admission.

5.2 Appréciation générale et attentes du jury du concours externe

- **L'épreuve d'entretien avec le jury**

L'entretien se déroule en deux temps.

La première partie est consacrée à la présentation de son parcours par le candidat, à l'appui d'une fiche fournie au jury. Cet exercice, qui nécessite esprit de synthèse et capacité de gestion du temps, permet d'évaluer l'aptitude du candidat à prendre du recul sur ses diverses expériences professionnelles ainsi que sa capacité à organiser ses idées et à gérer son stress. Le jury rappelle donc l'importance de cet exposé et la nécessité de le préparer sans le négliger.

Dans les faits, les présentations manquent généralement de préparation. Le temps imparti n'est pas toujours bien utilisé. Certains candidats ont par ailleurs des difficultés à valoriser leur expérience et leurs acquis.

De plus, les présentations sont souvent construites de manière chronologique, ce qui rend artificielles, dans la plupart des cas, les motivations à devenir contrôleur des douanes et droits indirects. Parfois même, ces motivations ne sont pas évoquées.

Le jury a toutefois relevé un assez bon niveau de connaissance de la place et des missions de l'administration des douanes.

La seconde partie de l'entretien prend la forme d'une conversation avec le jury, sur la base de questions et de mises en situation. Ainsi, plusieurs candidats font preuve d'une assez bonne connaissance de l'organisation et des missions de la douane ainsi que des fonctions de contrôleur des douanes.

Le jury a constaté que dans l'ensemble, les réponses aux mises en situation manquaient de pragmatisme, de bon sens et d'originalité. Certaines réponses apparaissent en effet formatées, ce qui peut nuire à l'image du candidat. Toutefois, le raisonnement tenu est plutôt logique, et l'élocution est généralement de qualité.

La moyenne est de 11,77/20. La meilleure prestation a été notée 19,1/20, la moins bonne 04/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	20,51 %	5,13 %	20,51 %	23,08 %	30,77 %

- **L'épreuve d'informatique**

Un seul candidat a subi cette épreuve ; aucun tendance ne peut donc être dégagée.

- **L'épreuve de langue vivante**

Répartition par option des candidats présents au concours externe :

	Nombre de candidats par option
Allemand	0
Anglais	37 (86,05 %)
Arabe	0
Chinois	0
Espagnol	5 (11,63 %)
Italien	0
Russe	1 (2,33 %)
TOTAL	43

Les sujets sont sélectionnés de manière à être abordables par tous types de candidats, mais avec quelques points de difficulté permettant d'appréhender le véritable niveau de chacun. Après une première partie consacrée à la lecture du texte et à la traduction d'un paragraphe, une seconde partie permet d'engager la conversation et d'élargir le débat en langue étrangère, tout en adaptant la discussion au niveau de chaque candidat.

Dans l'ensemble, le niveau est bon, voire très bon. Les candidats les moins forts techniquement ont su mettre en avant des efforts de préparation de l'épreuve, et ont montré leur volonté d'arriver à s'exprimer dans la langue choisie. De plus, les thèmes traités par les textes permettaient aisément d'exprimer un avis personnel et d'élargir la discussion.

La moyenne est de 13,74/20. La meilleure prestation a été notée 19/20, la moins bonne 08/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	2,56 %	20,51 %	38,46 %	38,46 %

5.3 Appréciation générale et attentes du jury du concours interne

- **L'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle**

La première partie de l'épreuve prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, fourni en amont. Ces dossiers, pourtant remplis de manière inégale par les candidats, sont très utiles au jury pour amorcer l'entretien. Ils sont accompagnés d'une présentation orale faite par chaque candidat sur son parcours professionnel, ses compétences et ses motivations. Cet exercice, qui nécessite esprit de synthèse et capacité de gestion du temps, a pour but d'évaluer la personnalité et la motivation du candidat ainsi que ses aptitudes à exercer les fonctions de contrôleur des douanes et droits indirects.

Le jury déplore que beaucoup de candidats se présentent sans avoir suffisamment travaillé cette première partie d'épreuve. Il en découle des présentations souvent trop courtes, manquant d'organisation et de cohérence dans les propos. Par ailleurs, la structure des présentations est trop axée sur la chronologie plutôt que de s'articuler autour des savoir-faire acquis, ce qui permettrait au jury d'évaluer les aptitudes des candidats à assurer les fonctions de contrôleur des douanes.

L'épreuve se poursuit par une série de questions portant sur les connaissances générales de la vie publique et administrative et par des mises en situation.

Le jury constate que la connaissance par les candidats de l'administration est plutôt satisfaisante. Toutefois, il a remarqué certaines lacunes en termes de déontologie et de capacité décisionnelle. Par ailleurs, certaines réponses ont semblé stéréotypées et manquer d'honnêteté intellectuelle.

La moyenne est de 10,79/20. La meilleure prestation a été notée 18,5/20, la moins bonne 03/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	11,86 %	22,03 %	23,73 %	22,03 %	20,34 %

- **L'épreuve d'informatique**

Un seul candidat s'étant présenté à cette épreuve, aucune tendance ne peut être dégagée.

- **L'épreuve de langue vivante**

Répartition par option des candidats présents au concours interne :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option
Allemand	1 (1,67 %)
Anglais	47 (78,33 %)
Arabe	1 (1,67 %)
Chinois	0
Espagnol	7 (11,67 %)
Italien	4 (6,67 %)
Russe	0
TOTAL	60

Les sujets sont sélectionnés de manière à être abordables par tous types de candidats, mais avec quelques points de difficulté permettant d'appréhender le véritable niveau de chacun.

La première partie de l'épreuve est consacrée à la lecture du texte et à la traduction d'un paragraphe. Il est conseillé aux candidats de s'entraîner à cet exercice afin d'éviter les traductions littérales, pouvant conduire à des contresens.

Dans un second temps, le texte sert de point de départ pour engager la conversation et élargir le débat en langue étrangère. Cette phase d'échange permet de vérifier les qualités d'expression orale des candidats (richesse du vocabulaire, aisance, maîtrise des tournures idiomatiques...), tout en adaptant la discussion au niveau de chacun. La lecture de la presse étrangère permet de se familiariser et de se préparer utilement à cette épreuve. De plus, il est conseillé aux candidats, notamment les moins à l'aise en langue étrangère, de préparer un petit exposé de leur parcours et expériences passées.

La moyenne est de 11,74/20. La meilleure prestation a été notée 19/20, la moins bonne 07/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	20 %	30 %	31,67 %	18,33 %

VI. Conclusion

Les concours organisés au titre de l'année 2016 se sont déroulés de manière très satisfaisante, sans aucun incident.

Les préconisations du jury concernant les épreuves écrites sont de travailler l'intégralité du programme des épreuves, sans pour autant négliger l'importance de la méthodologie et de la qualité de l'expression écrite. En effet, les candidats ayant le mieux réussi au concours sont ceux qui ont su allier la maîtrise technique du format des épreuves, un bon niveau de connaissances de fond, et une bonne qualité d'orthographe et de grammaire.

Pour les épreuves de langue étrangère, la lecture régulière de la presse écrite est un bon support de préparation.

L'entretien avec le jury doit être vu comme l'occasion pour les candidats de démontrer leurs motivations et leurs aptitudes à exercer les fonctions de contrôleur des douanes, d'où l'importance fondamentale d'une bonne préparation de cette épreuve. Trop de candidats, qu'ils soient externes ou internes, se présentent sans avoir travaillé leur présentation personnelle, ce qui minore leurs chances d'arriver à se démarquer des autres candidats. De plus, le jury a valorisé les prestations de candidats ayant fait l'effort de se renseigner sur l'administration, et présentant ainsi un bon niveau de connaissance de l'environnement douanier. Aussi, il est fortement conseillé aux candidats externes de consulter le site internet de la douane et d'en retenir les principales informations. Les candidats internes, quant à eux, ont tout intérêt à enrichir leurs connaissances sur leur futur environnement professionnel, démontrant par là-même qu'ils savent faire preuve de curiosité intellectuelle et professionnelle.